

La Caouanne, l'embarcation remonte-filets de la Marine nationale

Vincent Themelin | Aspirant au pôle « Études » du Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM).

La Marine nationale s'équipe de moyens spécialisés pour conforter la souveraineté française dans les eaux de la Guyane. Ainsi, avant même la construction des deux nouveaux *Patrouilleurs légers guyanais* ou *PLG* (voir la Tribune n° 862), elle a commandé un « engin remonte-filets » pour lutter d'une manière inédite contre la pêche illicite dans les eaux de ce département d'outre-mer.

Les équipages brésiliens et surinamiens des « tapouilles », ces pirogues motorisées d'une douzaine de mètres, viennent pêcher illégalement dans les eaux françaises en installant des « filets dormants » qu'ils placent durant la nuit et qui, en plus de ravager l'écosystème marin, privent les pêcheurs guyanais de prises importantes. Lors des opérations de contrôle *Tassergal* menées par la Marine nationale avec le soutien de la Gendarmerie, ils ont pris l'habitude de couper leurs filets pour les abandonner derrière eux lors de leur fuite, espérant pouvoir venir les récupérer mais détruisant ainsi tout lien avec l'engin constituant le délit. Ces équipements constituent pourtant le poste de dépense le plus élevé pour ces pêcheurs, d'un coût souvent supérieur à celui de leur propre embarcation.

En complément du contrôle en mer, la Marine nationale a donc décidé de traiter directement le problème des filets illégaux. Un filet de 2 500 mètres coûtant entre 10 000 et 12 000 euros, sa confiscation prive en effet son propriétaire d'un outil indispensable et représente une perte si lourde qu'elle devient une forme de dissuasion efficace. La saisie des filets permet également d'apporter des preuves au dossier à charge lors du jugement des équipages arrêtés, une stratégie complémentaire de la destruction déjà pratiquée des embarcations saisies. Enfin, le retrait de ces filets permet de réduire leur impact environnemental, surtout lorsqu'ils sont placés dans des zones particulièrement sensibles.



La Caouanne aborde une tapouille
(©EMA/FAG2016).

En janvier 2014, la commande d'une première *Embarcation remonte-filets (ERF)* a donc été notifiée aux chantiers bretons Gléhen de Douarnenez pour un montant de 3 millions d'euros. Spécialement conçu pour l'environnement de la Guyane, le bâtiment a été baptisé *Caouanne*, du nom d'une tortue marine à carapace aplatie et tête imposante en voie de disparition dans les eaux guyanaises du fait de la surpêche.



Une tortue caouanne (©Strobilomyces).

Mise à l'eau en avril 2015 après 16 mois de travaux, la *Caouanne* a été entièrement réalisée en aluminium pour être plus légère et plus résistante aux agressions salines. Elle mesure 23,5 mètres de long pour 6,5 m de large et 2,2 m de creux, soit un déplacement de 59 tonnes en charge. Avec un tirant d'eau de seulement 1,2 mètre, le bâtiment est parfaitement adapté à l'hydrographie particulière des 312 km du littoral peu profond de la Guyane.



La *Caouanne* remonte des filets illégaux (©EMA/FAG2016).

Il peut aussi s'échouer et se déséchouer par ses propres moyens. Capable de naviguer à 12 nœuds, la *Caouanne* présente un profil atypique avec son « système d'arme » principal, un vire-filets, une grue centrale légère surélevée et une aire de travail dégagée à la poupe – un profil à rapprocher de celui de la tortue marine qui lui donne son nom. Le bateau est également doté de conteneurs de stockage pouvant emmagasiner jusqu'à 20 km de filets, en plus des matériels de pêche abandonnés par les tapouilles. Mis en œuvre par trois marins, il peut accueillir six personnes supplémentaires, par exemple des commandos Marine pour mener à bien des opérations de contrôle en mer qui sont souvent violentes.

Arrivée à son port d'attache de Dégrad-des-Cannes en août 2015 à bord d'un navire marchand, la *Caouanne* a été admise au service actif le 17 octobre suivant et, durant son premier mois de service, a déjà permis de relever 14 km de filets abandonnés.

Longtemps réclamée par les marins-pêcheurs guyanais pour lutter contre le pillage des eaux françaises, l'embarcation remonte-filets *Caouanne* est pour l'instant un moyen exclusif de la Guyane. Depuis son admission au service actif,

les Antilles ont fait connaître leur intérêt pour un bâtiment du même genre afin de faire face au phénomène persistant de pêche illicite dans leur zone. D'ores et déjà, la *Caouanne* représente, aux côtés des deux nouveaux *PLG La Confiance* (en service depuis décembre 2016) et *La Résolue* (livrable en juin 2017), une force de frappe originale et adaptée de la Marine nationale aux problématiques maritimes des départements d'outre-mer.



La Confiance et la *Caouanne* (©EMA/FAG2016).